

DÉLIBÉRATION N°DL20220012 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIIPIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**CRÉATION D'UN SPECTACLE DÉAMBULATOIRE DANS LE CADRE DU CARNAVAL 2022
- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET LA COMPAGNIE ÉCOUTE ÇA
DANSE**

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Dans le cadre du carnaval 2022, la ville de Saint-Chamond souhaite collaborer avec la Compagnie Écoute ça danse pour la création d'un spectacle déambulatoire mercredi 2 mars 2022, en partenariat avec 5 structures socio-culturelles de la ville, et ainsi faire vivre au plus grand nombre une expérience de création artistique.

Afin de mener à bien ce projet, les partenaires s'engagent sur les points suivants :

Pour la ville de Saint-Chamond :

- la gestion de la communication et des relations avec les différents partenaires,
- le financement du projet d'un montant de 9 000 €.

Pour la Compagnie Écoute ça danse :

- la création du spectacle,
- la répétition du spectacle avec les différentes structures en amont de carnaval,
- l'accompagnement des structures pour le défilé du mercredi 2 mars 2022.

Une convention est établie afin de définir les conditions dans lesquelles les parties participeront à la préparation et à la réalisation de ce projet dans le cadre du carnaval 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention avec la Compagnie Écoute ça danse,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, sous réserve de l'inscription effective du crédit correspondant.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220131-DL20220012-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD